

Monsieur Philippe Wahl
Président de La Poste
44 boulevard de Vaugirard
75755 Paris cedex 15

Objet : préavis de grève

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la journée internationale de luttes pour les droits des femmes, la fédération Sud PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le mardi 8 mars 2016 de 0h00 à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis débutera le lundi 7 mars à 17h00 et se terminera le mercredi 9 mars à 7h. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des postier-ères, fonctionnaires et salarié-es de droit privé ou de droit public ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Pour progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la fédération Sud-PTT des activités postales et de télécommunications revendique :

- Un véritable plan de prévention des comportements et propos sexistes à tous les niveaux de l'entreprise. Cela passe nécessairement par
 - l'intégration dans toutes les formations de managers de modules spécifiques
 - la mise en place d'un plan de prévention spécifique dans chaque CHSCT
 - l'affichage dans chaque service d'informations sur le sexisme au travail (définition retenue par la loi, sanctions possibles pour les auteurs)
- La présentation annuelle et obligatoire dans tous les Comités Techniques, sur le périmètre concerné, d'un Rapport de Situation Comparée incluant l'ensemble des données et indicateurs rendus obligatoires par la loi ainsi que la mise en place d'un plan d'action annuel ambitieux et chiffré
- Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel
- Une étude approfondie sur la notion de valeur des différentes fonctions/métiers, avec comparaison entre des fonctions/filières à majorité féminine et des fonctions/filières à majorité masculine et un plan de correction des qualifications pour atteindre l'égalité entre des fonctions équivalentes
- Une continuité des augmentations salariales durant le congé maternité et le congé parental sur la base de la prise en compte de l'ancienneté des augmentations moyennes pour ce qui concerne le caractère individualisé des rémunérations
- Une prise en compte particulière des situations des salariées lors des reclassements/réorganisations, en lien avec l'amélioration de l'articulation vie privée/vie

professionnelle

- Des mesures d'augmentation des bas salaires et réévaluation des grilles les plus basses...
- Des mesures d'accompagnement spécifiques et systématiques pour les postières en situation de violences conjugales ou intrafamiliales (logement, aides financières, mobilité...)

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Gaëlle Differ

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke extending to the right.